

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication : 29/01/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-3-2

Séance du vendredi 22 janvier 2016

### **CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS 2014-2019 RD 12 BISI - CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AVEC LES VOIES D'ACCÈS POUR DESSERVIR LES PARKINGS DE L'EAP ET LA ZAC DU WELSCHEN SCHLAG (ACCÈS NORD)**

**Présidence de :** M. Rémy WITH, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :** M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la validation de la 1<sup>ère</sup> révision du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014-2019, comprenant l'opération de création d'un carrefour giratoire entre la RD 12bisI et les voies d'accès pour desservir les parkings de l'EAP et la future ZAC du Welschen Schlag (accès Nord) à SAINT LOUIS,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 portant sur l'exécution par anticipation du Budget départemental ;
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les études d'avant projet et les dérogations proposées, telles que figurant dans le rapport joint, afférentes au carrefour giratoire à créer entre la RD 12bisI et les voies d'accès pour desservir les parkings de l'EuroAirport et la future zone d'activités commerciales (ZAC) du Welschen Schlag ;
- Approuve la convention portant offres de concours ci-jointe à intervenir avec la Ville de Saint-Louis et l'EuroAirport, et autorise le Président à la signer et à procéder, le cas échéant, aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Les dépenses seront imputées au programme A111, chapitre 21, fonction 621, nature 2151 et les recettes au programme A111, chapitre 13, fonction 621, nature 1324 et nature 1328 du Budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité